Essonne
LE DÉPARTEMENT
— TERRE D'AVENIRS —

Première Guerre mondiale

LES MONUMENTS AUX MORTS

SERVICE ÉDUCATIF

archives.essonne.fr
centenaire1914-1918.essonne.fr

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

I Qu'est-ce qu'un monuments aux morts ?

C'est essentiellement au lendemain de la première guerre mondiale que l'implantation de monuments aux morts se généralise. Cette guerre a été particulièrement meurtrière et des les premiers mois du conflit les noms des morts se faisaient connaître, mais les afficher dans les mairies ne pouvait suffire. C'est pourquoi, on a vu s'ériger dans toutes les communes, un monument aux morts où le nom de chaque soldat tombé pour la France avait son nom d'inscrit. Les monuments aux morts sont aujourd'hui une façon pour nous de se souvenir de cet période difficile, ils sont les témoins de l'engagement des soldats morts pour leur patrie mais aussi

Document 1 :

Monument aux morts de Guillerval.
DAPM91 - 2Fi2471

Questions

► Relevez les inscriptions présentes sur le monument. Que nous apprennent-elles ?
► Dans quel but cet édifice a-t-il été construit ?
► À quelles occasions se rassemble t-on autour de ces monuments ?
► Décrivez les éléments du décor.

Document 2 :

Plan de l'emplacement du monument aux morts de Gif-sur-Yvette.
DAPM91 - 2O610/1

Questions

► Où se situe le monument et pourquoi ?
► Quels éléments montrent qu'il s'agit du monument aux morts ?
► À quels autres endroits peut-on trouver un monument aux morts dans le village ?

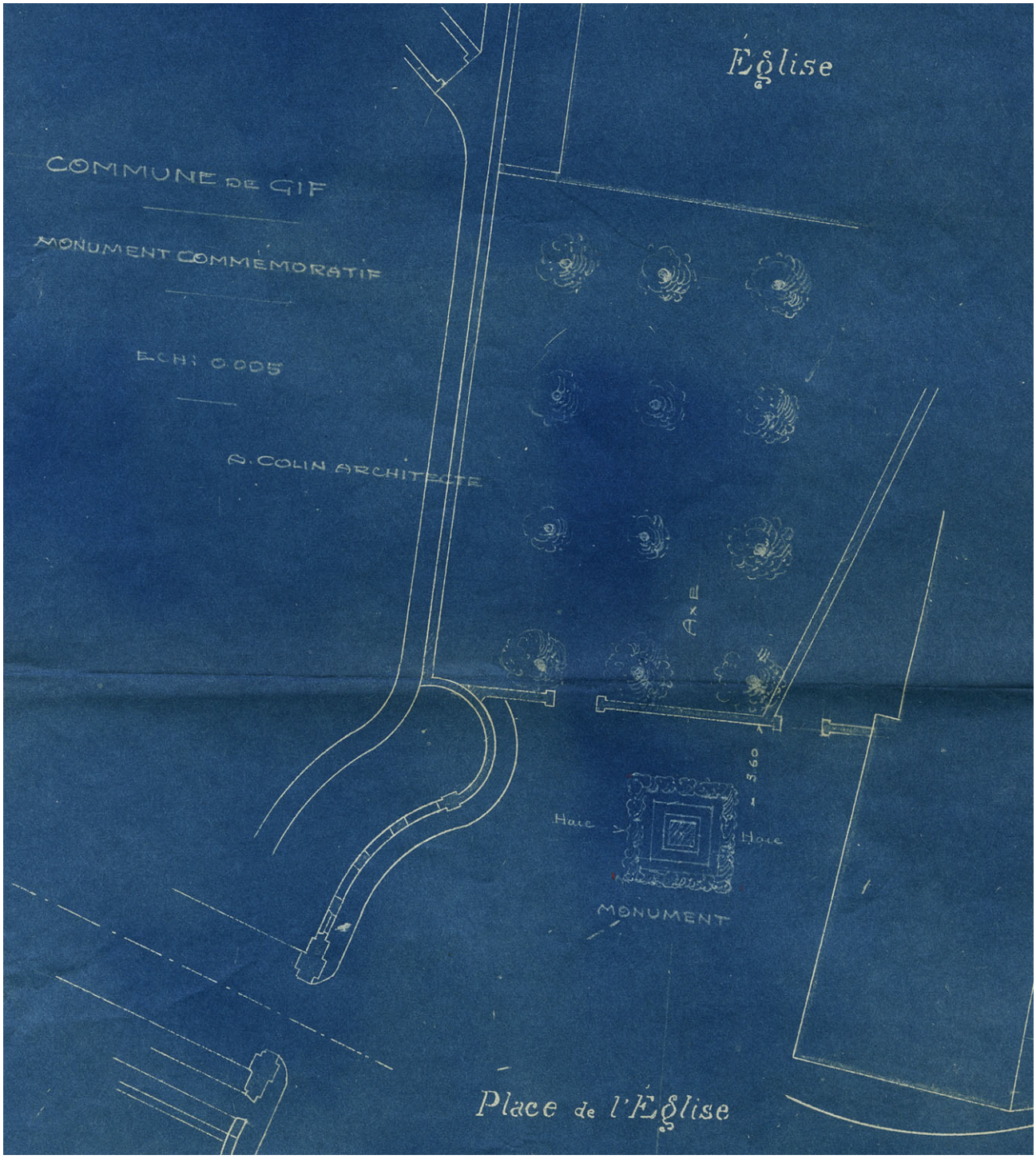

Document 3 :

Lettre de l'entreprise de monuments funèbres au maire de Valpuiseaux, 12 octobre 1919.
Archives communales de Valpuiseaux - edepôt12 - 1M1

Questions

► Relevez les éléments qui constituent le monument aux morts, puis placez-les sur le schéma (page suivante).
► Connaissez-vous d'autres types de monuments aux morts ?

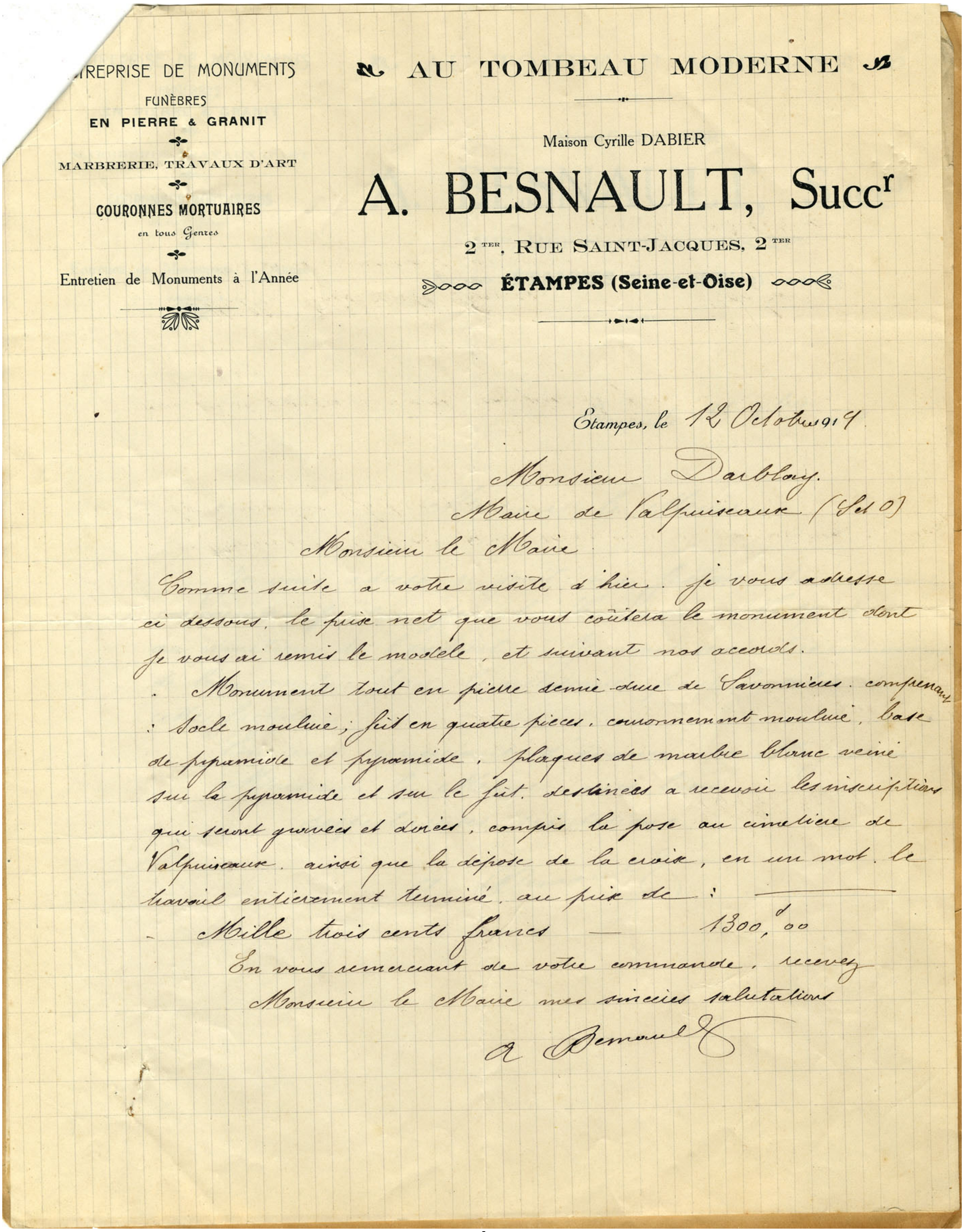

[…]REPRISE DE MONUMENTS FUNÈBRES EN PIERRE & GRANIT
MARBRERIE, TRAVAUX D'ART
COURONNES MORTUAIRES en tous Genres
Entretien de Monuments à l'Année

AU TOMBEAU MODERNE
Maison Cyrille DABIER
A. BESNAULT, Succr
2 ter, Rue Saint-Jacques, 2 ter
ÉTAMPES (Seine-et-Oise)

Étampes, le 12 Octobre 1919

Monsieur Darblay.
Maire de Valpuiseaux (S et O)

Monsieur le Maire

Comme suite à votre visite d'hier, je vous adresse ci dessous, le prix net que vous coûtera le monument dont je vous ai remis le modèle, et suivant nos accords.

Monument tout en pierre demi-dure de Savonnières comprenant : Socle mouluré, fût en quatre pièces, couronnement mouluré, base de pyramide et pyramide, plaques de marbre blanc veiné sur la pyramide et sur le fût destinées à recevoir les inscriptions qui seront gravées et dorées, compris la pose au cimetière de Valpuiseaux, ainsi que la dépose de la croix, en un mot le travail entièrement terminé, au prix de :

Mille trois cents francs — 1300,00

En vous remerciant de votre commande, recevez Monsieur le Maire mes sincères salutations

A. Besnault

Document 4:

Croquis du monument aux morts de Valpuiseaux, 1919.
Archives communales de Valpuiseaux - edepôt12 - 1M1

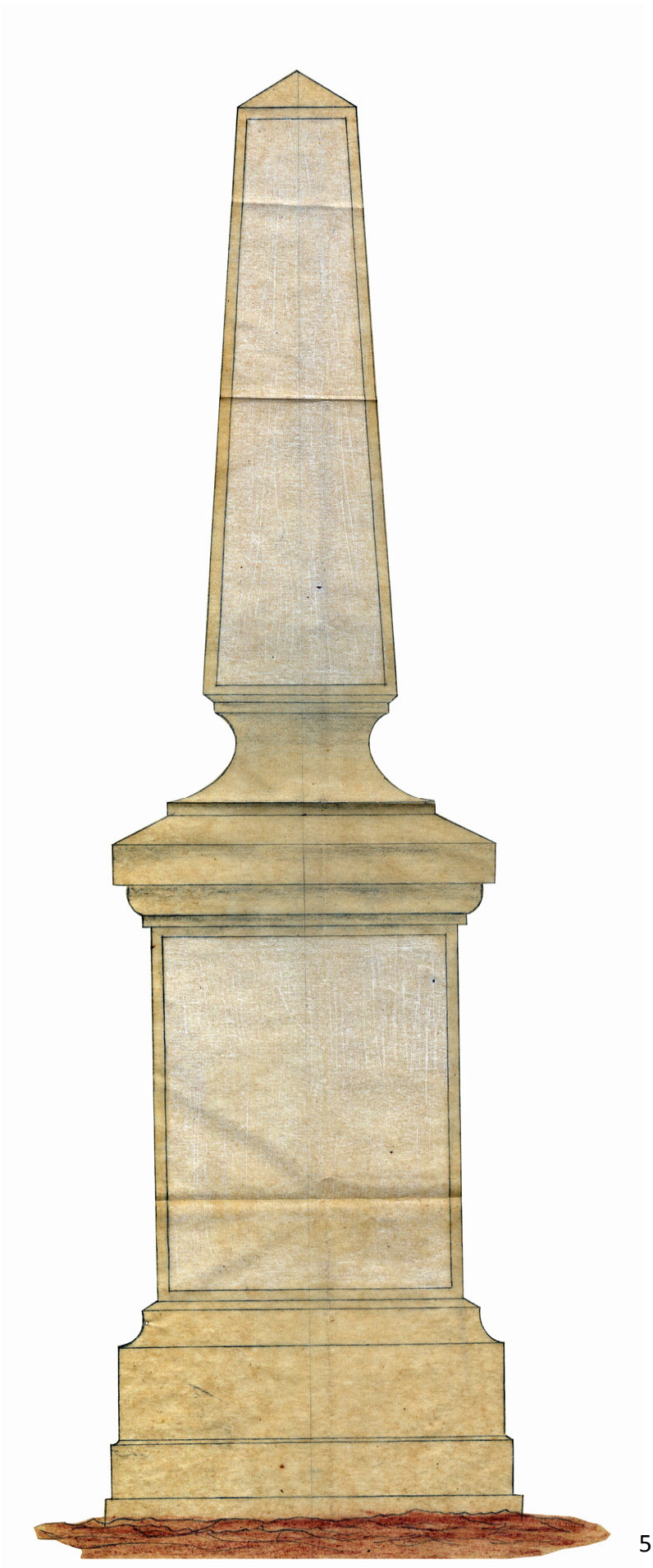

II Une décoration symbolique

Document 5 :

Plan du monument aux morts de Montlhéry, 12 octobre 1919.
Archives communales de Montlhéry - edepôt70 - 1M1

Liste de symboles

Le poilu,
Le coq,
Le rameau,
Le casque,
La croix,
La palme,
La guirlande,
L'obus.

Questions

- ► Quelle est la forme de ce monument ?
- ► Quel est l'élément décoratif, et sa signification ?

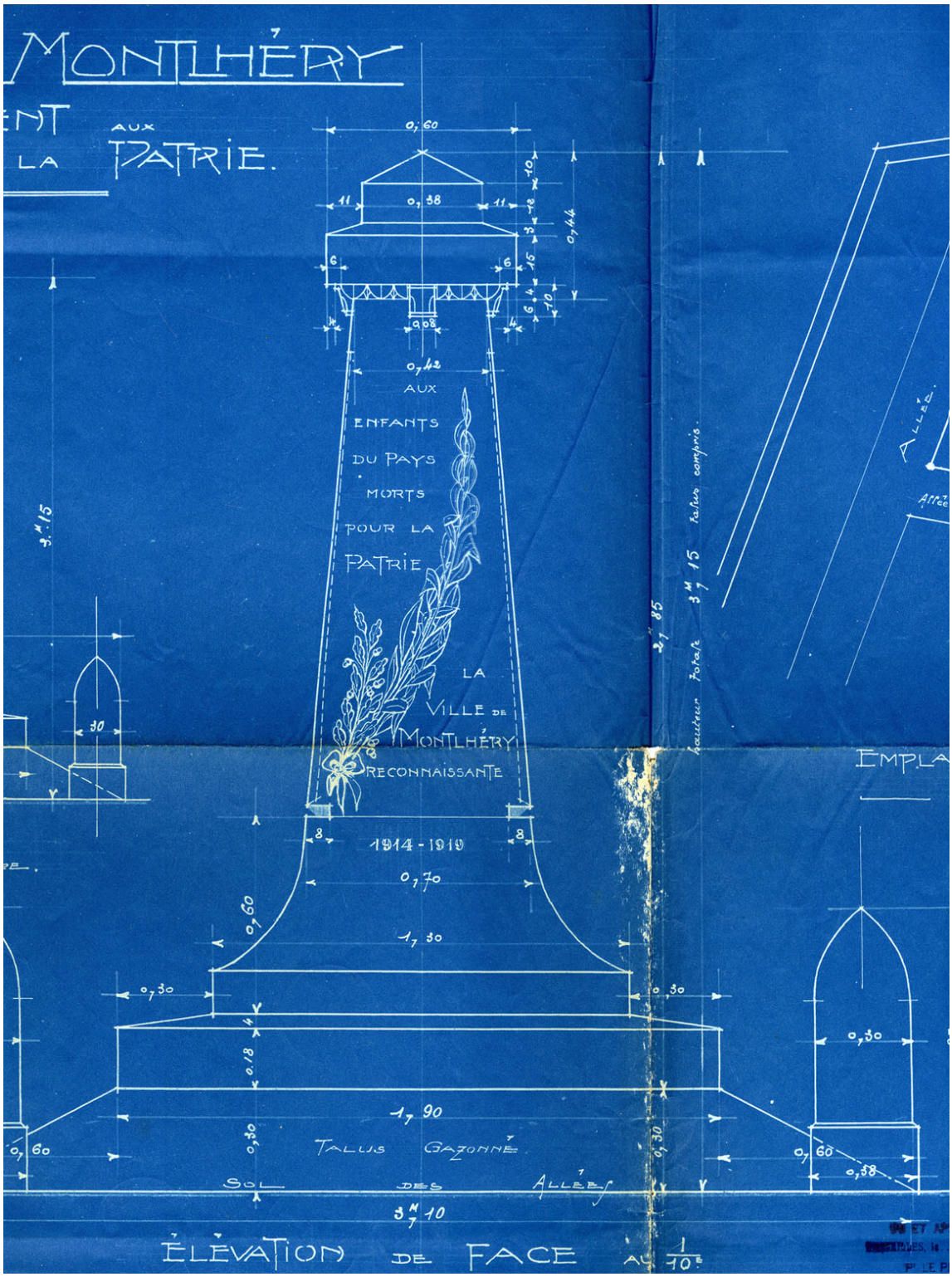

Document 6 :

Monument aux morts de Montlhéry, 12 octobre 1919.
Archives communales de Montlhéry - edepôt70 - 1M1

Questions

- ► Qui est le personnage sculpté ? Quels éléments permettent de l'identifier ?
- ► Comment appel t-on les soldats de la première guerre mondiale ? Savez-vous pourquoi ?
- ► Comment ce personnage est-il mis en scène ?
- ► Ce monument idéalise t-il le soldat ou est-il plutôt fidèle à la réalité ? Pourquoi ?

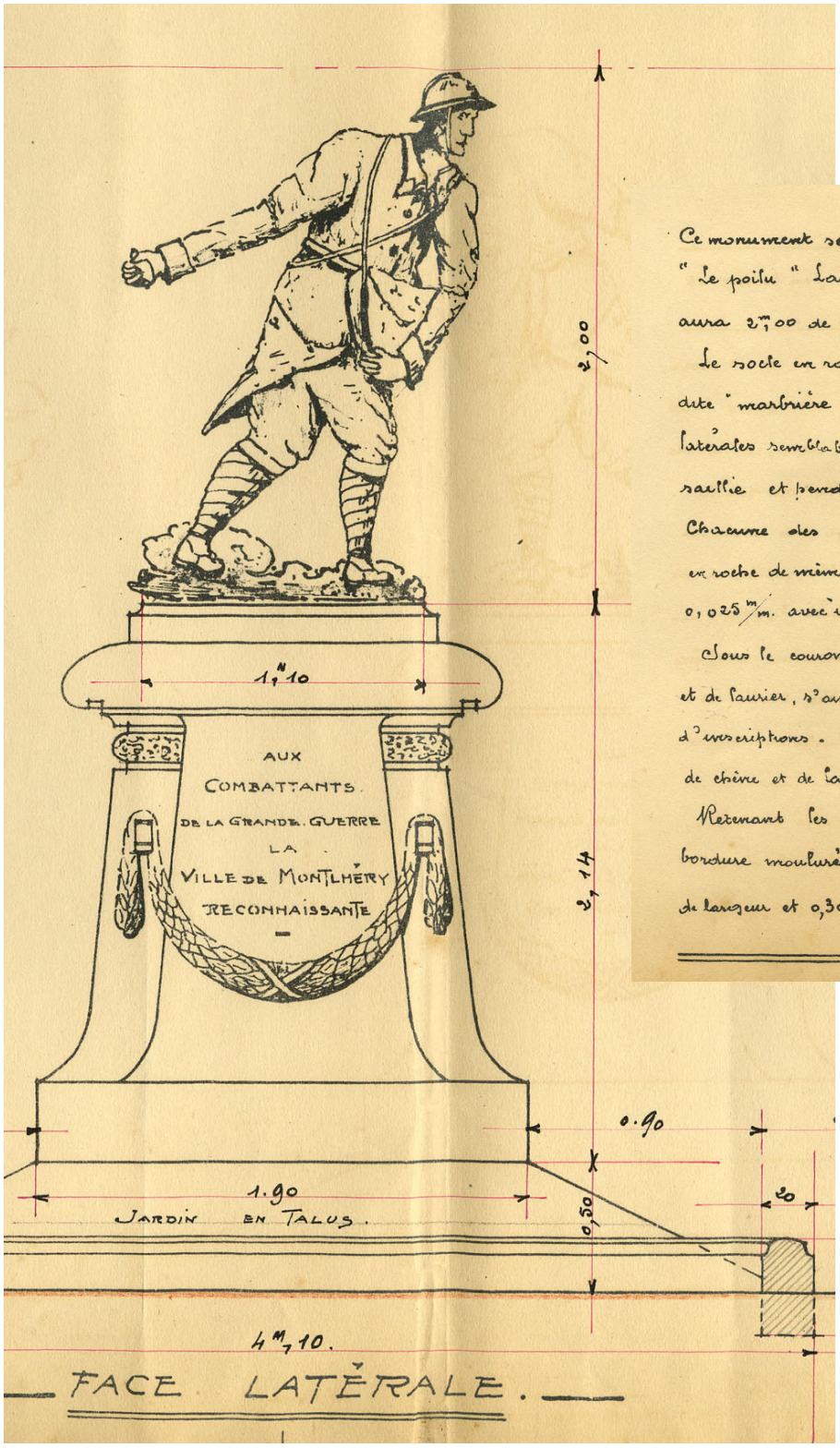

Ce monument sera exécuté : _____
" Le poilu " Lanceur de grenades ", en bronze et aura 2m,00 de hauteur totale. _____
Le socle en roche d' Euville (Meuse) de 1er choix, dite " marbrière ", sans aucun défaut. Les deux faces latérales semblables, avec guirlandes de 0,12 c/m. de saillie et pendantifs ayant 0,08 c/m. de saillie. Chacune des guirlandes reposant sur deux corbeaux en roche de même nature. Deux tables, saillantes de 0,025 m/m. avec inscriptions lettres gravées 3/4 effet. —
Sous le couronnement du socle, couronne de chêne et de laurier, s'amortissant sur les tables saillantes d' inscriptions. Les pendantifs et guirlandes seront de chêne et de laurier idem. _____
Retenant les terres des plates-bandes en talus, bordure moulurée en roche d' Euville d° de 0,20 de largeur et 0,30 de hauteur totale. _____

Document 7 :

Croquis du monument aux morts de Gif-sur-Yvette, 10 août 1919.
DAPM91 - 2O610/1

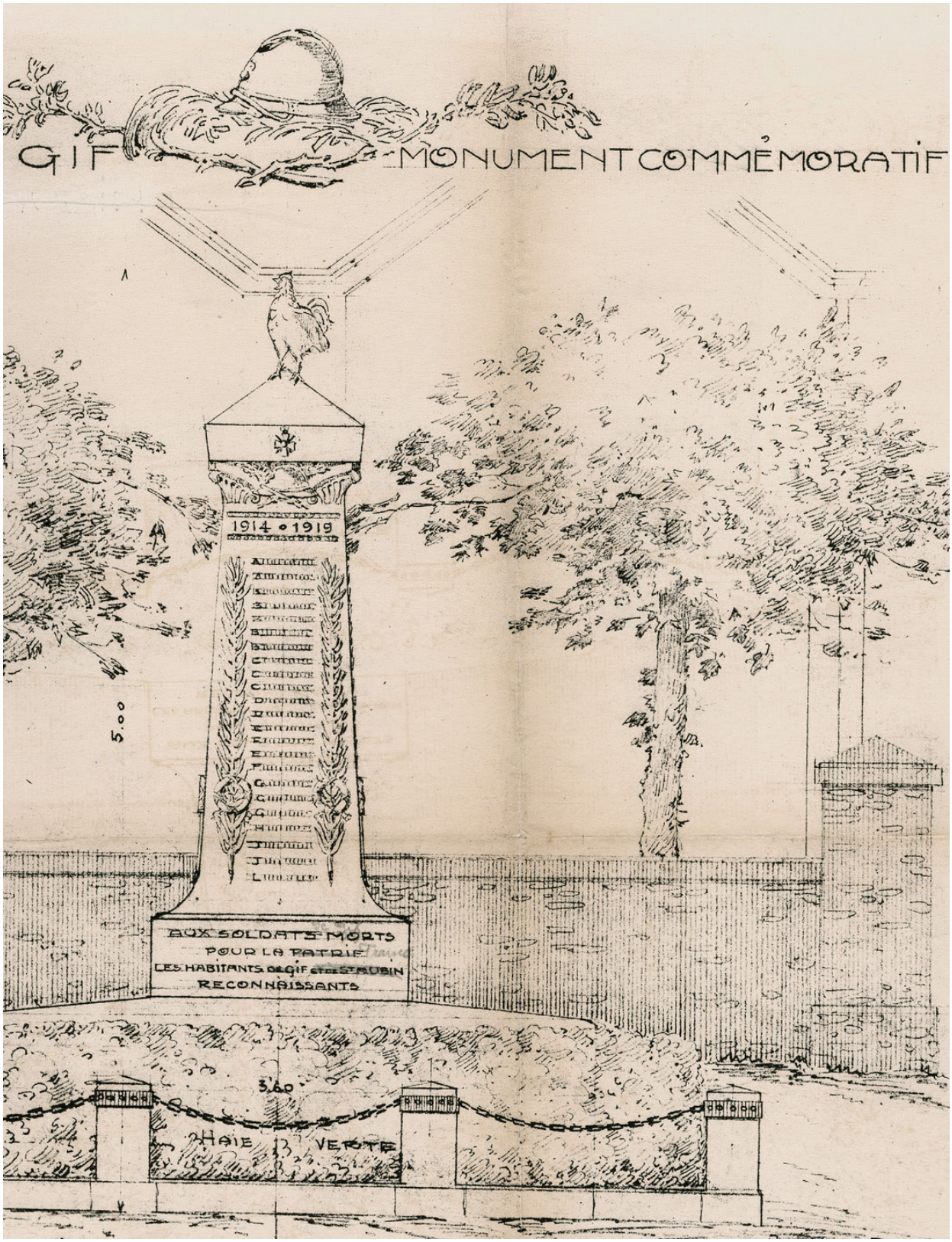

Questions

► Relevez les différents éléments décoratifs de ce monument.
► Choisissez 2 éléments décoratifs. Que symbolisent-ils selon vous ?

III Autour de ces monuments

Document 8 :

L'inauguration des monuments aux morts de Montlhéry.
Archives communales de Montlhéry - edepôt70 - 1M1

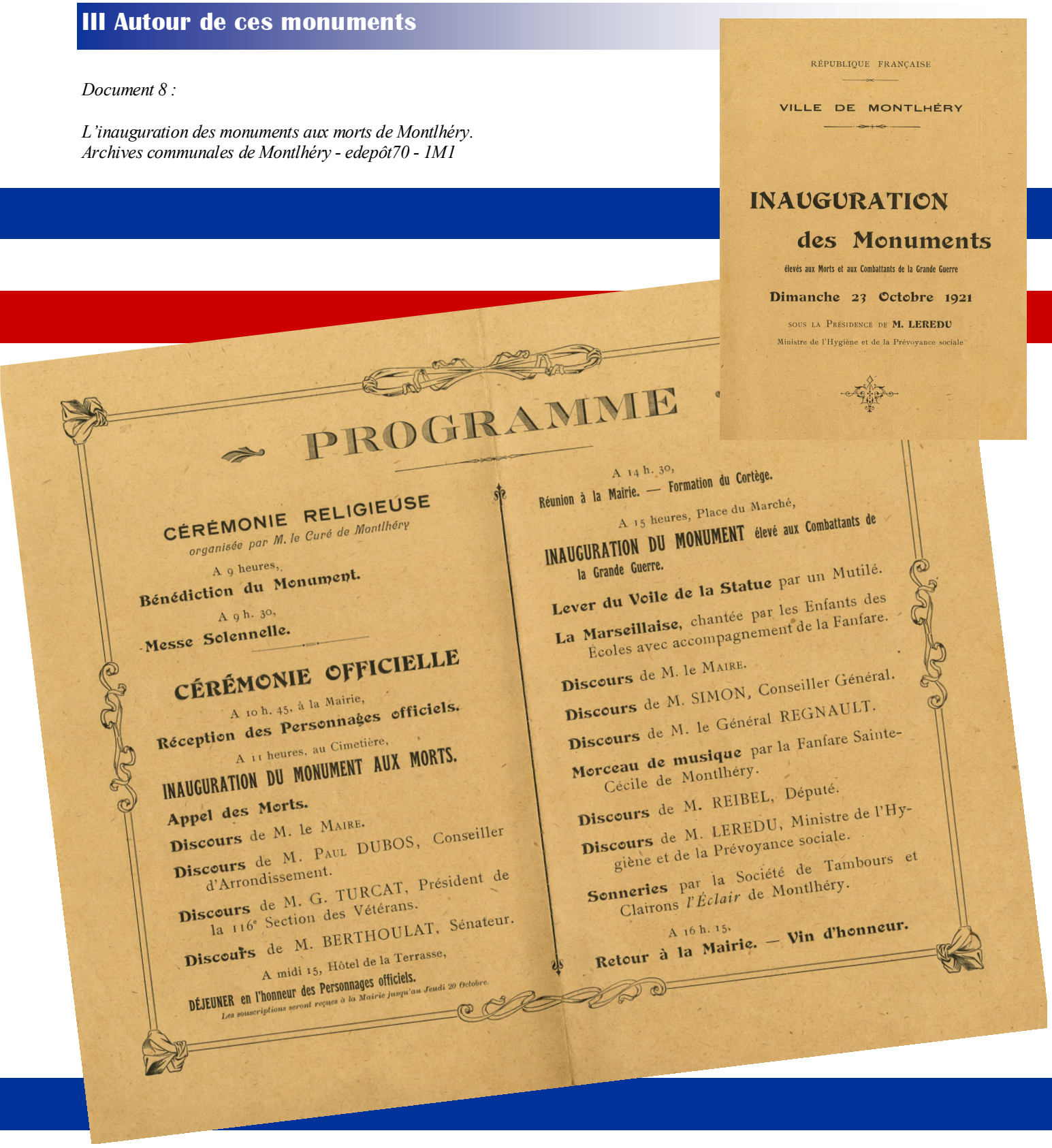

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MONTLHÉRY

INAUGURATION
des Monuments

élevés aux Morts et aux Combattants de la Grande Guerre

Dimanche 23 Octobre 1921

SOUS LA PRÉSIDENCE DE **M. LEREDU**
Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale

PROGRAMME

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE
organisée par M. le Curé de Montlhéry

A 9 heures,
Bénédiction du Monument.
A 9 h. 30,
Messe Solennelle.

CÉRÉMONIE OFFICIELLE

A 10 h. 45, à la Mairie,
Réception des Personnages officiels.
A 11 heures, au Cimetière,
INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS.
Appel des Morts.
Discours de M. le MAIRE.
Discours de M. PAUL DUBOS, Conseiller d'Arrondissement.
Discours de M. G. TURCAT, Président de la 116e Section des Vétérans.
Discours de M. BERTHOULAT, Sénateur.
A midi 15, Hôtel de la Terrasse,
DÉJEUNER en l'honneur des Personnages officiels.
Les souscriptions seront reçues à la Mairie jusqu'au Jeudi 20 Octobre.

A 14 h. 30,
Réunion à la Mairie. — Formation du Cortège.
A 15 heures, Place du Marché,
INAUGURATION DU MONUMENT élevé aux Combattants de la Grande Guerre.
Lever du Voile de la Statue par un Mutilé.
La Marseillaise, chantée par les Enfants des Écoles avec accompagnement de la Fanfare.
Discours de M. le MAIRE.
Discours de M. SIMON, Conseiller Général.
Discours de M. le Général REGNAULT.
Morceau de musique par la Fanfare Sainte-Cécile de Montlhéry.
Discours de M. REIBEL, Député.
Discours de M. LEREDU, Ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale.
Sonneries par la Société de Tambours et Clairons *l'Éclair* de Montlhéry.
A 16 h. 15,
Retour à la Mairie. — Vin d'honneur.

Questions

- ► À qui est adressé l'inauguration des monuments aux morts ?
- ► En quoi consiste cette inauguration ?
- ► Qui sont les acteurs de cette cérémonie et que représentent-ils ?

Document 9 :

Lettre du sous-préfet d'Etampes au maire de Prunay, concernant la construction d'un monument aux morts, 28 août 1920 (recto).
Archives communales de Valpuiseaux - edepôt12 - 1M1

Questions

- ► Quelle loi accorde aux communes le droit de recevoir une subvention de l'Etat, afin de les aider financièrement dans l'édification d'un monument aux morts ?
- ► Quelles sont les conditions pour obtenir une subvention ?
- ► Quelle loi fixe ces conditions ?

PREFECTURE
DE
SEINE ET OISE.
-:-:-:-:-:-:-
Participation de
l'Etat aux dépenses
d'érection de mo-
numents aux Morts
pour la Patrie.
-:-:-:-:-:-:-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE.

Etampes le 28 Août 1920.

Le Sous-Préfet d'Etampes
à Monsieur le Maire.

La loi de Finances du 31 Juillet dernier a fixé, en son article 81, les conditions dans lesquelles des subventions seront accordées, par l'Etat aux communes pour les aider à l'érection de Monuments aux Morts de la Grande Guerre et a établi les barêmes qui doivent servir au calcul de ces subventions.

Cet article est ainsi conçu:

"Article 81 - Les subventions accordées par l'
"Etat aux communes par application de l'article 6 de la
"loi du 25 Octobre 1919, en vue de glorifier les Héros de
"la Guerre, seront calculées d'après les barêmes ci-après
en raison du nombre des Combattants nés ou résidant dans
la Commune qui sont morts pour la Patrie, comparé au nom-
bre des Habitants de la commune déterminé par le recen-
sement de 1911 et en raison inverse de la valeur du coef-
"ficient communal démographique de l'année où la subvention
"est accordée".

Les barêmes sont au nombre de deux;

Document 9 :

Lettre du sous-préfet d'Etampes au maire de Prunay, concernant la construction d'un monument aux morts, 28 août 1920 (verso).
Archives communales de Valpuiseaux - edepôt12 - 1M1

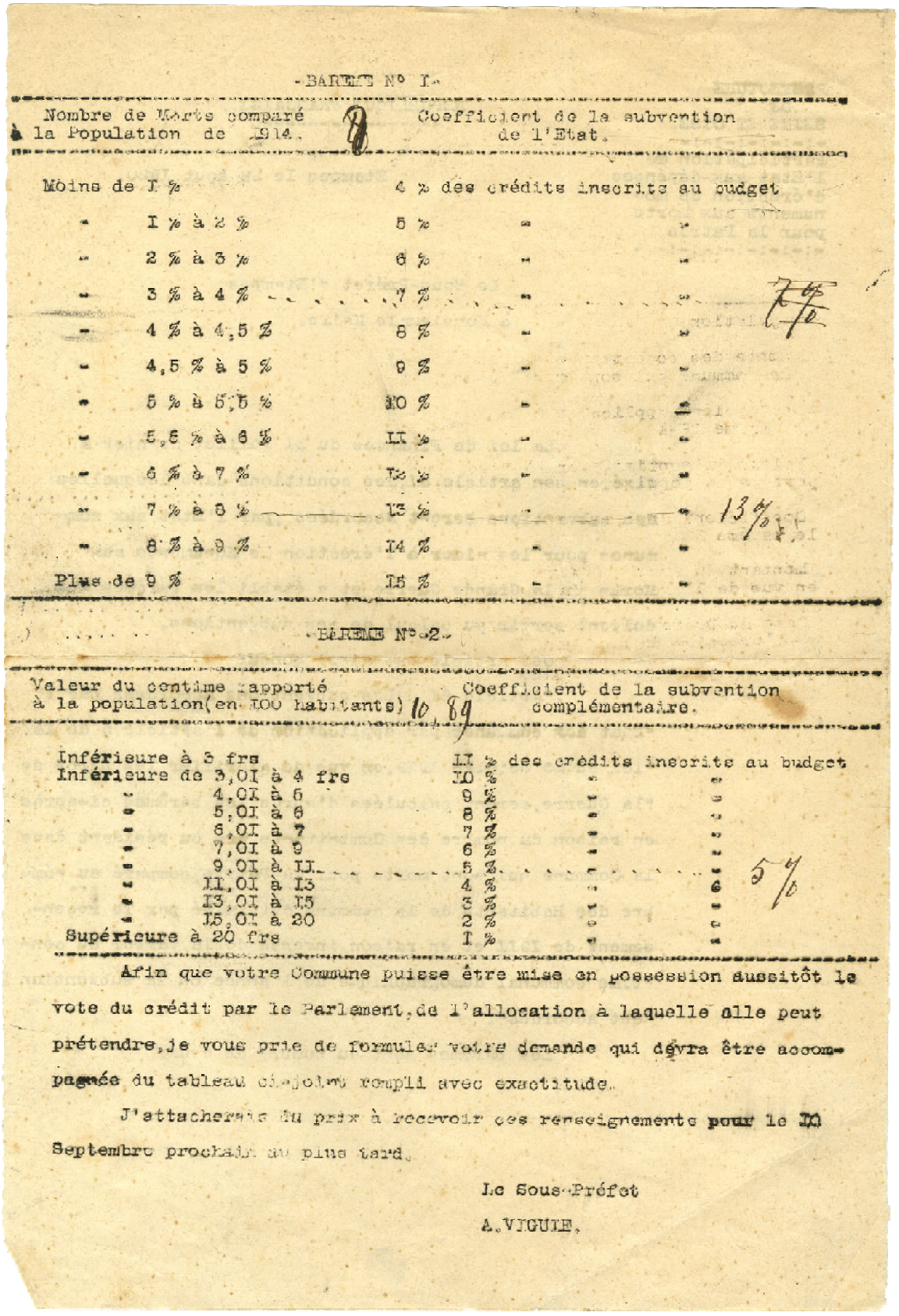

-BAREME N° I-

Nombre de Morts comparé à la Population de 1914.	Coefficient de la subvention de l'Etat.
Moins de I %	4 % des crédits inscrits au budget
- I % à 2 %	5 % - -
- 2 % à 3 %	6 % - -
- 3 % à 4 %	7 % - -
- 4 % à 4,5 %	8 % - -
- 4,5 % à 5 %	9 % - -
- 5 % à 5,5 %	IO % - -
- 5,5 % à 6 %	II % - -
- 6 % à 7 %	I2 % - -
- 7 % à 8 %	I3 % - -
- 8 % à 9 %	I4 % - -
Plus de 9 %	I5 % - -

-BAREME N°-2-

Valeur du centime rapporté à la population (en IOO habitants)	Coefficient de la subvention complémentaire.
Inférieure à 3 frs	II % des crédits inscrits au budget
Inférieure de 3,0I à 4 frs	IO % - -
- 4,0I à 5	9 % - -
- 5,0I à 6	8 % - -
- 6,0I à 7	7 % - -
- 7,0I à 9	6 % - -
- 9,0I à II	5 % - -
- II,0I à I3	4 % - -
- I3,0I à I5	3 % - -
- I5,0I à 20	2 % - -
Supérieure à 20 frs	I % - -

Afin que votre Commune puisse être mise en possession aussitôt le vote du crédit par le Parlement, de l'allocation à laquelle elle peut prétendre, je vous prie de formuler votre demande qui devra être accompagnée du tableau ci-joint rempli avec exactitude.

J'attacherais du prix à recevoir ces renseignements pour le IO Septembre prochain au plus tard.

Le Sous-Préfet

A. VIGUIE.

Document 10 (pages12-13):

Le monument aux morts de Marolles-en-Hurepoix, article de A. Sergent dans le bulletin n° 3 de 2007 de l'association Histoire et patrimoine.
DAPM91 - Per/965

LE MONUMENT AUX MORTS DE MAROLLES EN HUREPOIX

Le traumatisme causé par la disparition des soldats « morts pour la patrie », durant la première guerre mondiale de 1914-1918, fut à l'origine d'un élan national de reconnaissance. Chaque village voulut ériger une stèle pour perpétuer la mémoire du sacrifice consenti par des jeunes hommes du pays, disparus durant cette guerre particulièrement meurtrière. A Marolles, ils étaient 35 tombés au combat ou morts dans les camps allemands et 3 à Guibeville.

Certes, les monuments commémoratifs existaient avant 1914-1918, mais ils célébraient des armées, des batailles. C'est essentiellement, au lendemain de la Grande Guerre, que l'érection de monuments aux morts se généralisa, avec, comme nouveauté, l'inscription des noms des « héros » disparus.

Le premier monument (1921)

La loi du 25 octobre 1919 établit le principe d'une subvention accordée par l'Etat aux communes qui édifieraient un monument. Malgré cette aide, pour les petites communes aux ressources modestes (telle que Marolles), une souscription publique sera nécessaire pour faire face à la dépense engagée.

Pour Marolles, la décision d'ériger un monument fut prise en Conseil Municipal en août 1919. Elle était assortie d'une demande de dispense « d'adjudication et de cautionnement » auprès du cabinet du Préfet. Sollicitation accordée ! Une souscription publique, associant Guibeville, est alors lancée et recueillera 2 943,55 F de l'époque.

Le constructeur retenu pour l'édification du monument, fut M. Maubert, entrepreneur statuaire à Brétigny-sur-Orge et à Nice. Le monument choisi était sobre et coiffé d'un casque de « poilu ». Il devait porter les noms des soldats de Marolles et de Guibeville, morts au Champ d'Honneur. Le coût total, s'élevant à 4 665,20 F comprenait le transport du monument, les frais d'inauguration et les frais prévus auprès des débitants de boissons (517,70 F) !

Le monument fut élevé sur la place de l'Eglise, proche de la Mairie, alors installée dans l'ancienne école de garçons (devenue depuis centre de loisirs et garderie). Il occupait la place de l'acacia d'aujourd'hui.

L'inauguration eut lieu le dimanche 2 octobre 1921 à 3 heures de l'après-midi, par le Maire de Marolles, M. Bourbonnais et sous la présidence de M. Simon, Conseiller Général de Seine-et-Oise. Il faisait beau nous disent les comptes rendus de l'époque ! Le cortège, parti de la gare, com-

Le monument en 1930

37

prenait les conseillers de Marolles, les délégués des municipalités voisines, les familles des morts pour la France, les blessés, mutilés et anciens combattants, les sociétés de vétérans, les sapeurs-pompiers, les enfants des écoles, les porteurs de couronnes et la fanfare de Saint-Vrain.

En 1930, le Conseil Municipal de Marolles décide le déplacement du monument : la raison n'est pas très claire si on se fie au texte... ce n'est pas «la place qu'il devrait occuper» ? La future place choisie pour le monument aux Morts est celle qu'occupait alors un Christ en croix, derrière l'Eglise. En juillet 1931, le Christ est donc déplacé et installé sur le côté de l'édifice. La place est libre pour le monument aux Morts ! On profitera de ce transfert pour remplacer son piédestal jugé «grotesque» et pour ajouter une grille de clôture. En 1935, à la demande des anciens combattants et après l'aval du Conseil Municipal, on ajoutera une palme (symbole de victoire, d'immortalité).

Le monument en 1970

En 1970, un nouveau déménagement du monument est envisagé par M. Bahu qui est Président d'une association d'anciens combattants. Il propose de transférer le monument à côté de la mairie actuelle. L'avis est favorable mais la dépense sera jugée trop coûteuse par le Conseil Municipal ! A bulletin secret, le vote donnera 2 voix pour et 8 voix contre. Le monument restera donc à sa place... On se contentera d'ajouter les noms des morts de la guerre 1939-1945.

En 1997, la décision de transfert sera effectivement prise en Conseil Municipal. On répondait ainsi au vœu de l'ancien maire M. Farges, décédé en 1994, en cours de mandat. Ce déménagement entrera dans le plan de restructuration du centre ville : nouvelle esplanade, nouveaux parterres... et emplacement «judicieux» pour le Monument aux Morts... les cloches n'interrompront plus les discours, le Christ retrouvera sa place, le lieu sera plus à l'écart de la circulation.

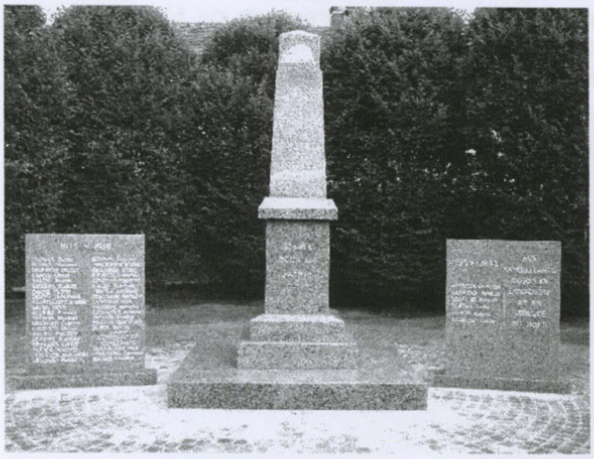

Le nouveau monument (2007)

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Début 2007, décision fut prise de remplacer ce monument jugé dégradé, fragilisé par des fissures. Une restauration n'était pas, semble-t-il, envisageable...

L'association « Histoire et Patrimoine », n'ayant pas été prévenue, a cependant obtenu de sauver l'ancien monument. (voir lettre ci-après)

Marolles va donc avoir la chance de disposer de deux monuments : l'ancien, « l'authentique », qui sera érigé dans le nouveau cimetière, après restauration et un nouveau qui orne la place de la Mairie, et qui ne porte aucune charge affective ! C'est le temps qui peut lui donner cette «relation privilégiée».

A. SERGENT

38

Questions

► Etablissez la chronologie et relevez les changements de ce monument aux morts.

► Ce document retrace l'histoire du monument aux morts de Marolles, de sa construction à nos jours.
Les questions précédentes vous ont permis d'appréhender les différentes problématiques dues à l'édification d'un monument aux morts, relevez-les dans le texte.

Dossier réalisé par
Pauline Claude, Marion Kaczmarczyk,
Isabelle Lambert, Catherine Sironi et
Lisbeth Porcher

Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne
Domaine départemental
38, rue du commandant Arnoux
91730 CHAMARANDE
01 69 27 14 14

Service éducatif
Professeures relais :
Catherine Sironi et Séverine Ruffin
Coordinatrice : Nathalie Noël